

Date convocation : 26 Avril 2024

Nbr conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 11  
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le trois du mois de mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, CANET Véronique, DUPINAY Pierre, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît, ROUCHOUSE Muriel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20240503-18030524-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/05/2024  
Publication : 06/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Excusés : GIRAUD Jean, LIMONE Julien

Secrétaire de séance : Marie-Louise NAVEZ

**N° 18 030524**



**OBJET : ELIMINATION DE DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE**

Madame le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète ; les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler

- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers Monde ou l'Europe de l'Est, etc...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents**

- Considérant les éléments d'information donnés par Mme le Maire
- **DÉCIDE** de procéder à l'élimination de 48 ouvrages de la Bibliothèque Municipale dont la liste sera annexée à la présente délibération
  - **CHARGE** Mme Geneviève CHAPUT, responsable de la Bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer la liste des ouvrages éliminés.

**Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus**

La secrétaire de séance  
Marie-Louise NAVEZ



Le Maire

Annick FLACHER